

ment encore aujourd'hui, le miel vénéneux au Brésil. Signalé par A. Saint-Hilaire, il était récolté par une guêpe (Iecheguana) dans une région fertile en plantes vénéneuses. Le miel de sucre inverti n'a pas à craindre un pareil mot à la fin.

E. MAUMENÉ

Les fondations philanthropiques et l'accès des salariés au patronat

(De l'Économiste Français)

On sait que beaucoup d'ouvriers deviennent patrons et font fortune quand ils ont pu économiser par eux-mêmes dans leur jeunesse un petit avoir. L'idée est venue à plusieurs philanthropes qu'il serait aisé de faciliter par des prêts gratuits ou des dons l'accès des ouvriers au patronat et de leur épargner les mécomptes des débuts. Notre collaborateur, M. Brelay, a souvent entretenu nos lecteurs du legs Rampal, destiné à favoriser l'éclosion et le développement des Sociétés coopératives de production. Il a montré les échecs de ses libéralités. Voici une autre expérience intéressante dont nous empruntons le récit du *Journal des Débats*:

LES LEGS BARBET-BATIFOL

"Pour la septième fois depuis l'année 1885, la préfecture de la Seine vient d'attribuer les arrérages de la fondation Barbet-Batifol. On sait que ce prix consiste en une somme de 10,000 fr. décernée tous les ans à une ouvrière parisienne remarquable par sa bonne conduite et ses aptitudes commerciales, et à laquelle il ne manque qu'une première mise de fonds pour s'établir et tenter la fortune.

Les motifs qui ont inspiré à M<sup>de</sup> veuve Barbet-Batifol sa généreuse détermination présentent un caractère touchant. Partie de très bas, et ayant eu, dans ses débuts à lutter contre toutes les difficultés qui annihilent les plus courageuses initiatives, elle a pensé qu'après avoir pourvu au sort de ses parents éloignés, le meilleur usage qu'elle pourrait faire de sa fortune serait de l'employer à simplifier à ses jeunes émules le dur problème qu'elle avait eu à résoudre.

"Quand Prudence-Antoinette Batifol épousa, en juillet 1844, M. Barbet employé à la préfecture de police, le jeune ménage n'avait pour fournir sa carrière aucun des éléments qui permettent de présager un brillant avenir. La fiancée était une petite couturière gagnant péniblement des journées de 3 fr. à 3 fr. 50c.; le futur jouissait d'un traitement de 1,700 fr. Pourtant, chacun d'eux apportait une petite dot... oh si minime: Barbet, ses effets mobiliers, évalués à 1,000 fr., plus 2,000 fr. d'argent constitués par ses parents; Prudence-Antoinette, 5,508 fr. montant des économies de Caisse d'épargne, accumulés sou à sou, depuis l'époque où elle était apprentie.

"Tandis que son mari continuait à aller chaque jour à son bureau, la femme monta un atelier de couture au No. 13 de la rue Notre-Dame-

de Lorette. Le No 13 ne porte pas toujours malheur. Le 9 septembre 1881, à la mort de Barbet, sa veuve put recueillir chez elle sa propre mère, un concierge de Paris, et ses beaux-parents, petits marchands de vins n'ayant pas trop réussi dans leurs affaires; puis, quand elle mourut, elle laissa, en beaux deniers comptants, 650,000 fr., gagnés d'une façon absolument claire et honorable.

"Pas n'est besoin de dire que M<sup>de</sup> Barbet-Batifol fut, jusqu'à son dernier jour, une intéressée travailleuse. Très économe, la prospérité ne lui fit rien changer à ses goûts personnels et à son train de maison des plus modestes. Jamais ses dépenses d'entretien n'excédèrent 700 fr. par mois, ainsi qu'on peut le voir en compulsant ses livres de ménage conservés chez M. Delorme, notaire de la ville de Paris, qui reçut son testament.

"Il était curieux de savoir dans quelles limites les événements avaient confirmé ses prévisions et nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'examiner les résultats commerciaux obtenus par les diverses lauréates depuis 1885.

"Les conclusions de l'enquête sont, il faut l'avouer, bien décourageantes, et démontrent que, malgré toutes les précautions prises pour attribuer le prix selon les volontés de la testatrice, à des sujettes également recommandables par leur bonne conduite et leur capacités, l'heureux hasard qui devait transformer le sort des jeunes filles récompensées, n'a servi qu'à les dévoyer.

"Serait-il donc vrai que le facteur "capital" n'ait pas l'importance qu'on lui attribue, ou faut-il croire que l'argent ne soit un levier utile qu'à condition d'avoir été accumulé par l'épargne et le travail? Ainsi l'histoire anecdotique n'apprend guère qu'aucun des gagnants des loteries ait édifié, sur la poignée d'or envoyée par le destin, une fortune commerciale ou industrielle; du moins, nous n'en connaissons pas d'exemple.

"En ce qui concerne les bénéficiaires du legs Barbet-Batifol, leurs aventures, à toutes, sont presque identiques. Le prix les a trouvées premières ou contremaitresses, gagnant de bons appointements dans des maisons solides et honorables. Elles se sont établies à leur compte, et quelques mois plus tard, ont dû se retirer ou déposer leur bilan. Des sept titulaires, une seule surnage et semble faire de bonnes affaires, une autre possède encore un peu plus de la moitié de son capital; nous ne parlons pas de la lauréate de cette année, qui n'a pas encore touché les 10,000 fr.

"Voici, d'ailleurs, en quelques mots, les avatars des diverses jeunes personnes dont il s'agit.

"Mlle P..., couronnée en 1885, a créé un petit atelier de broderies qui n'a pas prospéré. Après beaucoup de luttes et d'essais infructueux, elle est à la veille de s'associer avec un entrepreneur pour la fourniture des confiseurs (boîtes en tapisserie, etc.).

"Mlle C..., lauréate de 1886, a ouvert, rue Casimir-Périer, un atelier de couture où elle a employé quatre ouvrières et cinq apprenties. En 1890, elle annonçait à la préfecture de la Seine qu'elle se retirait, à bout de ressources, et qu'elle partait pour l'Amérique. Avant de se séparer de ses collaboratrices, elle a voulu leur distribuer les dernières épaves de sa fortune. Elle a partagé ainsi une somme de... 140 fr.!

"Mlle G..., qui obtint le prix en 1887, n'a pas sensiblement mieux réussi. Elle a été à bref délai obligée de liquider la maison de couturière qu'elle avait fondée avenue de Wagram. Actuellement elle est apprentie dans un atelier du quartier du Mail.

"En 1888, Mlle T..., choisie par la commission, tenta aussi la chance comme couturière. Aux dernières nouvelles, il ne lui restait plus que 3,000 fr. sur 10,000 reçus. Elle s'est associée avec sa sœur, et toutes deux vivent au foubourg Saint-Germain.

"En 1889, le legs fut attribué à deux jumelles, les sœurs D..., établies depuis aux Batignolles. Il est agréable d'avoir à constater que celles-ci n'ont point sombré. Elles font de toutes petites affaires, mais se déclarent contentes de leur situation.

"En 1890 la donation échet à Mlle B..., lingère à Belleville, Mlle B... n'a plus que 6,000 fr. sur les 10,000, le reste ayant passé en frais d'installation. Elle accuse un bénéfice de 1,000 fr. pour son année d'exploitation.

"On voit que tous ces résultats sont bien piètres. Aussi la titulaire de 1891, Mlle D..., petite couturière des environs de la place Clichy, se borne-t-elle à répondre quand on l'interroge sur ses "projets commerciaux":

"Je ferai un peu plus de crédit, et je louerai au premier étage de ma maison une chambre plus claire, car à mon entresol on ne voit rien.

"Ce sont là des projets modestes s'il en fût, mais pour réaliser une pareille conception, il n'était pas rigoureusement nécessaire que, du fond de sa tombe, la bonne Mme Batifol s'intéressât au sort de Mlle D...

"Donnez-moi un point d'appui, et je soulèverai le monde!... Ceux qui ont soulevé ou bouleversé un peu le monde commercial l'ont fait sans point d'appui. Mme Boucicaut n'a jamais hérité de 10,000 fr.

"Après les mélancoliques constatations de notre enquête concernant les lauréates, il était intéressant aussi de s'informer de l'influence qu'avait pu avoir la fondation sur les concurrentes malheureuses.

"Chaque année, le nombre de ces concurrentes est de 250 à 300. On pense combien il y a de pleurs et de grincements de dents parmi toutes ces rivales déçues. Je ne m'arrêterai donc pas aux récriminations inévitables en pareil cas, mais certaines réflexions méritent pourtant d'être rapportées.

"Une des postulantes me disait: "Le prix Barbet-Batifol ne peut

s'obtenir qu'à condition d'avoir moins de 30 ans et d'être célibataire. Il y a cinq ans que je me présente; la première fois je fus classée troisième par la commission. Cela me donna bon espoir pour l'année suivante, et afin de rester dans les conditions du concours, j'ajournai un projet de mariage avec un brave garçon, employé des postes, qui avait demandé ma main. L'an d'après j'étais classée seconde, j'avais avancé d'un rang, mais mon futur las d'attendre, m'avait abandonnée. Il est aujourd'hui père de famille et doit, certes, m'avoir oublié depuis longtemps. Moi, je m'en souviens toujours, car je suis restée vieille fille, et je n'ai même plus l'espoir d'obtenir le prix, malgré les notes constamment favorables, car je viens d'atteindre ma trentième année. Je n'en veux pas à Mme Batifol, mais la pauvre femme m'a singulièrement nui.

"Elles sont comme cela plusieurs qui, en tirant l'aiguille dans leur chambrette solitaire, songent que la poursuite du sac d'écus leur a fait perdre un mari.

"N'est-ce pas que ces revers de la bienfaisance ont leur tristesse?"

G. T.

## Renseignements Commerciaux

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"Canada Hat et Cap Company" chapellerie, Montréal, Jacob Schwartz de New York et Anna Kutner, fille majeure, de Montréal, depuis le 15 novembre 1891.

"J. B. Chenevert et Cie" hôtel et restaurant, Montréal, Jean Baptiste Chenevert et Dame Caroline Tison, veuve de de J. B. Chenevert, depuis le 20 novembre 1891.

"F. Leduc et Cie" forgerons, Montréal, François Leduc et Romain Leduc depuis le 24 novembre 1891.

"Thompson et Co.", agents de manufactures et agents généraux, Montréal, William Thompson et Dame Annie Consdorff épouse de George A. Muntz, de Montréal, depuis le 2 novembre 1891.

"A. Gourre et Cie", entrepreneurs, Montréal, Alexis Gourre et Médéric Surprenant, tous deux de Montréal, depuis le 25 novembre 1891.

"Eisner Manolson et Cie." encadreurs etc, de Montréal, David Eisner, Jacob Manolson et Bernard Segal; depuis le 25 novembre 1891.

"Baker et Branchaud", épiciers, Montréal, Wm Branchaud de Montréal et George Raymond Baker, autrefois de Beauharnois, depuis le 19 novembre 1891.

"The Business Advertising Exchange Co.", agents d'annonces et bureau de placement, Montréal, Wm A. Shepard courtier et Emilien Jules Thomas, tous deux de Montréal, depuis le 29 septembre 1891.

"Surprenant et Côté", forgerons, St-Henri de Montréal; Moïse surprenant et Pierre Côté, tous deux de Montréal, depuis le 1er octobre 1891.

"Champagne et Côté", provisions etc., Montréal, Wilfrid Champagne de Montréal et Joseph Désiré Côté, de St-Henri, depuis le 21 octobre 1891.

"Maitland et Plimmer", confiseurs etc, Montréal, William Maitland alias Mydland et William James Plimmer, depuis le 26 novembre 1891.

"Ferland et fils", bois, charbon,